



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des Gîtes de France

Question écrite n° 29502

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des gîtes touristiques. Le secteur des services et du tourisme subit la crise la plus dure de son histoire depuis le déclenchement de la pandémie de covid-19. De nombreux hôtels, restaurants ou bars menacent d'être placés en faillite. Certains professionnels du secteur sont dans des situations aussi difficiles et ont moins de visibilité sur les aides et les accompagnements dont ils bénéficieront. C'est notamment le cas des propriétaires de gîtes. La Fédération nationale des gîtes de France est un acteur de référence en Europe de l'accueil chez et par l'habitant, 42 000 propriétaires ouvrent les portes de leurs demeures et proposent plus de 60 000 hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, gîtes d'enfants, gîtes d'étapes, campings et chalets) dans toute la France. La marque fédère 600 emplois pérennes et qualifiés au niveau national. Par ailleurs, l'hébergement en Gîtes de France est aujourd'hui une réalité économique forte qui représente un volume d'affaires annuel direct et indirect de près de 1,1 milliard d'euros : 31 745 d'emplois directs, indirects et induits créés et près de 500 millions d'euros de recettes fiscales au bénéfice de l'État, des collectivités locales et des organismes sociaux. Ils investissent aussi 500 millions d'euros par an pour la rénovation du patrimoine bâti. Dans le département des Pyrénées-Orientales, cela concerne 700 hébergements pour 500 propriétaires. Tous sont des professionnels labellisés qui doivent déjà faire face à la concurrence des plateformes numériques qui ne répondent pas aux mêmes critères, à l'image d'AirBnB. Aujourd'hui, ces propriétaires sont confrontés à un double drame. Ils sont dans l'incapacité d'accueillir des hôtes mais ils ne peuvent pas par ailleurs bénéficier des dispositifs accompagnant la suspension d'activité pour la plupart d'entre eux. Leurs structures peuvent disparaître avec la crise, étouffées de charges, d'emprunts et mises en difficulté par la concurrence internationale. M. le député demande à M. le ministre si les propriétaires d'hébergements labellisés Gîtes de France peuvent bénéficier du fond de solidarité. Il lui demande si les propriétaires Gîtes de France qui se sont endettés pour créer une offre ou pour améliorer une offre existante peuvent bénéficier d'un report des échéances de leur prêt bancaire. Il lui demande enfin si les 95 associations Gîtes de France et leurs agences commerciales peuvent prétendre à l'annulation de leurs charges.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29502

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3319

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)